APJB/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-043 DU 06 FEVRIER 2015
portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 17 octobre 2014 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou (PTUP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 2015-04 du 29 janvier 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 17 octobre 2014 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou (PTUP) ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de vingt trois millions huit cent mille (23 800 000) unités de compte, équivalant à dix sept milliards quatre cent soixante dix millions (17 470 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou le 17 octobre 2014, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou (PTUP), et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 fevrier 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Natondé AKE

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MTPT 2- AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-